

# Investissements



## Table des matières

<b>1. Suivi des investissements .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Suivi des projets majeurs.....</b>	<b>7</b>
<b>2.1. Projets initiés après l'adoption du projet de loi n° 34 .....</b>	<b>15</b>
2.1.1. Conversion du réseau de transport à 34,5 kV des Îles-de-la-Madeleine .....	15
2.1.2. Infrastructure de Mesurage Avancé (IMA 2.0) .....	16
2.1.3. Nouvelle ligne LIM 243 .....	17
2.1.4. Raccordement du parc éolien privé de Grosse-Île (PEDGI) et ajout d'un système de stockage par batterie.....	19
2.1.5. Raccordement de la nouvelle centrale à la biomasse forestière d'un promoteur privé à Obedjiwan .....	20
2.1.6. Raccordement du village de Clova au réseau de distribution .....	21
<b>2.2. Projets autorisés – pré projet de loi n° 34 .....</b>	<b>22</b>
2.2.1. Travaux de raccordement du réseau de distribution aux postes satellites du Transporteur .....	23
2.2.2. Projets complétés .....	23

### Liste des tableaux

Tableau 1 Suivi des investissements par catégories – 2025 (M\$).....	6
Tableau 2 Suivi des projets majeurs – 2025 (M\$) .....	8
Tableau 3 Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$) .....	15
Tableau 4 Impact sur les revenus requis (M\$).....	16
Tableau 5 Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$) .....	17
Tableau 6 Impact sur les revenus requis (M\$).....	17
Tableau 7 Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$) .....	18
Tableau 8 Impact sur les revenus requis (M\$).....	18
Tableau 9 Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$) .....	19
Tableau 10 Impact sur les revenus requis (M\$).....	20
Tableau 11 Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$) .....	21
Tableau 12 Impact sur les revenus requis (M\$).....	21
Tableau 13 Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$) .....	22
Tableau 14 Impact sur les revenus requis (M\$).....	22



## 1. Suivi des investissements

1 En 2025, le Distributeur a réalisé des investissements totalisant 1 368,5 M\$ regroupés sous  
2 les catégories suivantes :

- 3 • Croissance

4 Les investissements liés à la croissance de la demande totalisent 825,2 M\$. Ils visent  
5 principalement le raccordement des nouveaux abonnements, le renforcement et le  
6 prolongement du réseau de distribution, ainsi que les investissements dans les réseaux  
7 autonomes. Le Distributeur souligne qu'afin de répondre à la croissance de la clientèle  
8 québécoise, 529,1 M\$ ont été consacrés au raccordement de clients.

- 9 • Maintien des actifs

10 Le Distributeur a affecté 460,6 M\$ au maintien de ses actifs afin de veiller à la pérennité  
11 de ses installations et au maintien de leur performance. Ces investissements visent  
12 notamment la correction de situations problématiques sur le réseau et le remplacement  
13 d'équipements. Ainsi, les actifs ne répondant plus aux normes de performance,  
14 devenus inexploitable en raison de facteurs externes ou faisant l'objet d'une  
15 détérioration prématurée, doivent être remplacés ou remis à neuf.

- 16 • Respect des exigences

17 Les investissements liés au respect des exigences totalisent 65,4 M\$. Ces  
18 investissements permettent au Distributeur de s'acquitter de ses obligations  
19 contractuelles envers des tiers et de satisfaire aux exigences législatives,  
20 réglementaires ou autres liées à ses activités. Le programme d'enfouissement du  
21 réseau est notamment présenté dans cette catégorie.

- 22 • Amélioration de la qualité

23 Les investissements liés à l'amélioration de la qualité totalisent 17,3 M\$. Ces  
24 investissements sont principalement réalisés en collaboration avec la Vice-présidence  
25 – Technologies numériques et la direction principale – Recherche et innovation. Ils  
26 visent notamment la gestion optimale des infrastructures de télécommunication et des  
27 systèmes d'information. Ces investissements comprennent également les activités de  
28 recherche et le développement menés en collaboration avec le Centre de Recherche  
29 d'Hydro-Québec (CRHQ) afin d'assurer le leadership de l'entreprise dans l'évolution  
30 de la connaissance et des solutions technologiques visant l'amélioration de la  
31 performance.

32 Le tableau 1 présente les investissements réels du Distributeur par catégories et par types de  
33 projets pour l'année 2025.

**Tableau 1**  
**Suivi des investissements par catégories – 2025 (M\$)**

Catégories d'investissements	2025		
	Investissements (excluant les projets majeurs)	Projets majeurs	Total
<b>Maintien des actifs</b>	<b>404,5</b>	<b>56,2</b>	<b>460,6</b>
Réseau de distribution	332,7	2,5	335,2
Réseaux autonomes	20,6	14,1	34,8
Bâtiments	8,2		8,2
Autres <sup>1</sup>	42,9	39,6	82,5
<b>Amélioration de la qualité</b>	<b>8,4</b>	<b>8,9</b>	<b>17,3</b>
<b>Respect des exigences</b>	<b>56,4</b>	<b>9,0</b>	<b>65,4</b>
Demandes de tiers	32,8	1,5	34,3
Programme d'enfouissement	10,9		10,9
Autres <sup>2</sup>	12,8	7,4	20,2
<b>Croissance</b>	<b>627,5</b>	<b>197,7</b>	<b>825,2</b>
Réseau de distribution	71,2	67,6	138,8
Alimentation des abonnés	529,1	0,0	529,1
Réseaux autonomes	4,9	130,1	135,0
Autres <sup>3</sup>	22,3	0,0	22,3
<b>Total</b>	<b>1096,7</b>	<b>271,7</b>	<b>1368,5</b>

Les totaux et sous-totaux sont calculés à partir des données non arrondies.

Principalement:

<sup>1</sup> Autres actifs de soutien; activités de mesurage et relève.

<sup>2</sup> Poteaux en commun; ententes contractuelles avec la Commission des services électriques de Montréal (CSEM); droits d'émission de gaz à effet de serre.

<sup>3</sup> Équipements de mesurage

- 1 Pour l'année 2025, les projets majeurs totalisant 271,7 M\$ comprennent les projets autorisés  
2 par la Régie<sup>1</sup> avant l'adoption du projet de loi n° 34<sup>2</sup> et tous nouveaux projets d'investissements  
3 du Distributeur dont les coûts sont supérieurs à 25 M\$<sup>3</sup>, ci-après les « projets majeurs » (voir  
4 la section 2 pour le détail).

<sup>1</sup> Avant l'adoption du projet de loi n° 34, une autorisation spécifique de la Régie était requise pour les projets supérieurs à 10 M\$.

<sup>2</sup> L.Q 2019, c.27.

<sup>3</sup> Conformément au décret 789-2019 (juillet 2019) déterminant le nouveau seuil des investissements requérant une autorisation spécifique de la Régie (avant l'adoption du projet de loi n° 34).

## 2. Suivi des projets majeurs

- 1 Le Distributeur présente, au tableau 2, le suivi des projets majeurs pour l'année 2025 selon  
2 qu'ils aient été initiés avant ou après le projet de loi n° 34. Ce tableau fait état, pour chacun  
3 des projets majeurs, du budget total autorisé initialement en accord avec le Registre de  
4 délégations d'autorité<sup>4</sup> d'Hydro-Québec<sup>5</sup>, le budget total autorisé révisé, le cas échéant, le  
5 budget total prévu, ainsi que la prévision de la date de fin des travaux au 31 décembre 2025.  
6 Il présente également, pour les projets majeurs ayant fait l'objet d'une demande de  
7 subventions, la valeur des subventions accordées et le budget net de celles-ci.
- 8 Enfin, le tableau présente les investissements réalisés par le Distributeur pour l'année 2025  
9 ainsi que les investissements cumulatifs, avant et sans les subventions, lorsqu'applicable.
- 10 À la section Descriptions et commentaires de ce tableau, le Distributeur explique les révisions  
11 du budget total prévu par rapport aux *Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour*  
12 *l'année 2024*<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> Depuis le 16 juin 2025, le RPD a fait place au Registre de délégations d'autorité (RDA).

<sup>5</sup> Ou, pour les projets autorisés - pré projet de loi n° 34, la valeur autorisée par la Régie dans la décision afférente.

<sup>6</sup> R-9001-2024, pièce [B-0008](#).

**Tableau 2**  
**Suivi des projets majeurs – 2025 (M\$)**

Projets initiés après l'adoption du projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réel 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée HQ	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Conversion du réseau de transport à 34,5 kV des Îles-de-la-Madeleine	295,0	295,0	295,0	-	295,0	2028	3,3	-	3,3	7,7	-	7,7	Le projet vise à la conversion du réseau de transport des Îles-de-la-Madeleine (IDL) de 69 kV aérien à un réseau de 34,5 kV par enfouissement allégé - voir section 2.1.1.  Les investissements cumulatifs incluent un montant de 4,4 M\$ pour des dépenses antérieures à l'autorisation du projet.
Infrastructure de Mesurage Avancé (IMA 2.0)	1 977,0	1 977,0	1 976,6	-	1 976,6	2033	11,7	-	11,7	11,7	-	11,7	Le projet vise à remplacer la première génération de compteurs intelligents et à moderniser l'infrastructure de télécommunications devenue obsolète - voir section 2.1.2.  La valeur du projet présentée au rapport annuel diffère de celle indiquée au dossier tarifaire 2026-2028 (2 024,0 M\$) puisque les actifs de l'ordre de 47 M\$, appartenant à l'activité Technologies Numériques (TN), sont désormais exclus.
Construction d'une nouvelle ligne LIM 243	26,9	26,9	26,9	-	26,9	2028	0,0	-	0,0	0,0	-	0,0	Projet visant à l'ajout d'une nouvelle ligne LIM 243, le transfert de charge entre Touraine et Limbour et la nouvelle ligne d'alimentation pour le projet Versant - voir section 2.1.3.
Raccordement du parc éolien privé de Grosse-Île (PEDGI) et ajout d'un système de stockage par batterie	54,0	54,0	54,0	(24,0)	30,0	2028	8,2	(7,0)	1,2	11,1	(7,7)	3,4	Construction des infrastructures et installation d'un système de stockage qui permettra d'intégrer l'énergie provenant du promoteur éolien - voir section 2.1.4.  Les investissements cumulatifs incluent un montant de 2,9 M\$ pour des dépenses antérieures à l'autorisation du projet.
Raccordement de la nouvelle centrale et fiabilisation du réseau d'Obedjiwan	84,6	84,6	84,6	(11,4)	73,2	2027	9,7	(4,8)	4,8	11,4	(4,8)	6,6	Raccordement de la centrale à la biomasse forestière visant à améliorer la qualité du service à la clientèle du réseau autonome d'Obedjiwan et à réduire la consommation de combustible fossile - voir section 2.1.5.  Les investissements cumulatifs incluent un montant de 1,7 M\$ pour des dépenses antérieures à l'autorisation du projet.
Raccordement au réseau de distribution du village de Clova	58,0	58,0	58,0	(25,1)	32,9	2029	0,1	-	0,1	0,3	-	0,3	Raccordement du village de Clova au réseau de distribution - voir section 2.1.6.  Les investissements cumulatifs incluent un montant de 0,2 M\$ pour des dépenses antérieures à l'autorisation du projet.

## Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2025

Projets initiés après l'adoption du projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réal 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée HQ	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Construction d'un corridor d'énergie entre les postes Dorval et Laurent	26,2	26,2	26,2	-	26,2	2027	0,4	-	0,4	0,5	-	0,5	Construction d'un corridor d'énergie entre les postes Dorval et Laurent et transfert de charges.
Raccordement nouveau poste Coteau-du-Lac	56,2	56,2	80,7	-	80,7	2028	15,8	-	15,8	17,7	-	17,7	Travaux visant à transférer les charges de différents postes satellites vers le nouveau poste Coteau-du-Lac. La hausse de 24,5 M\$ du budget total prévu est principalement due à l'ajout d'un lot en direction sud.
Raccordement nouveau poste Val-des-Monts	56,5	56,5	56,4	-	56,4	2029	1,1	-	1,1	1,6	-	1,6	Travaux visant à installer des départs de lignes et transférer des charges de différents postes vers le nouveau poste Val-des-Monts.
Raccordement nouveau poste Bagotville	60,8	60,8	60,8	-	60,8	2027	1,2	-	1,2	1,5	-	1,5	Construction de deux corridors d'énergie souterrains à partir du nouveau poste Bagotville.
Raccordement nouveau poste Hochelaga	65,6	65,6	65,5	-	65,5	2034	0,7	-	0,7	1,5	-	1,5	Conversion du poste Hochelaga et transfert de charge du poste Longue-Pointe vers le poste Hochelaga.
Raccordement du nouveau poste 315-25 kV de Côte-Saint-Luc	90,5	90,5	90,5	-	90,5	2034	3,8	-	3,8	4,5	-	4,5	Raccordement du nouveau poste de Côte-Saint-Luc à 315-25 kV afin de remplacer le poste de Hampstead à 120-25/12 kV.
Raccordement de deux nouveaux transformateurs au poste de Sainte-Rosalie	32,4	32,4	32,4	-	32,4	2030	0,6	-	0,6	0,7	-	0,7	Raccordement de deux nouveaux transformateurs au poste de Sainte-Rosalie, pour ensuite démanteler les postes et lignes à 49 kV du secteur et transférer la charge du réseau de distribution afin de bénéficier des nouveaux équipements.
Construction d'un simulateur de puissance	8,8	32,6	33,1	(3,9)	29,2	2026	9,5	(0,6)	8,9	25,4	(3,9)	21,5	Construction d'un simulateur de puissance pour assurer la transition énergétique, intégrer de l'énergie renouvelable et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Plusieurs délais dans les approvisionnements entraînent des délais d'assemblage et nécessitent de repousser la période d'essais et la mise en service à 2026.

Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2025

Projets initiés après l'adoption du projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réal 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée HQ	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Raccordement de la communauté autochtone de Kitcisakik	32,7	32,7	27,7	-	27,7	2025	19,1	-	19,0	26,0	-	26,0	<p>Raccorder au réseau électrique 25 kV la communauté autochtone de Kitcisakik située dans le parc de La Vérendrye.</p> <p>Grâce à une saine planification, à une optimisation des ressources ainsi qu'à un contrôle efficace des échéanciers et des coûts, le projet a pu être mené à terme sans avoir recours à la provision budgétaire.</p> <p>Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu.</p>
Construction d'une nouvelle centrale thermique et d'un système de stockage d'énergie à Kangiqsujuaq	110,0	110,0	145,3	(5,3)	140,0	2028	28,3	(0,9)	27,3	35,0	(1,3)	33,7	<p>Construction d'une nouvelle centrale thermique et d'un système de stockage d'énergie au réseau autonome de Kangiqsujuaq.</p> <p>Hausse des coûts prévus due à l'augmentation du coût de l'entrepreneur (21 M\$), d'un ajustement à la hausse du système de stockage d'énergie des batteries (5 M\$), ainsi que la hausse de l'inflation sur les prix de matériaux (9 M\$).</p> <p>Modification de la répartition des montants admissibles à la subvention (-6,1 M\$) entre le projet de nouvelle centrale et celui de l'intégration d'un producteur privé (projet à venir).</p> <p>Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.</p>
Réseau structurant de transport en commun (RSTC) - Tramway ville de Québec <i>Le montant de 51,2 M\$ présenté dans la colonne subvention est plutôt une contribution de la Ville de Québec</i>	70,4	70,4	70,4	(51,2)	19,2	2027	3,8	(2,3)	1,5	17,4	(15,8)	1,6	<p>Le projet vise à effectuer le déplacement des lignes souterraines existantes, l'enfouissement de réseaux aériens et à procéder à l'alimentation du projet pour la mise en place du tramway de Québec.</p> <p>Une contribution de 51,2 M\$ est attendue de la ville de Québec pour les travaux confiés à Hydro-Québec.</p> <p>Le gouvernement du Québec a mandaté la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) de trouver le meilleur projet pour Québec. Le Distributeur est en attente de la nouvelle proposition du projet de la part de la CDPQ afin de déterminer le traitement approprié du projet actuel.</p>

Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2025

Projets initiés après l'adoption du projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réel 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée HQ	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Construction de la nouvelle centrale hybride d'Aupaluk	95,1	95,1	106,5	-	106,5	2027	43,8	-	43,8	64,0	-	64,0	Construction d'une nouvelle centrale hybride au réseau autonome d'Aupaluk et prolongement du réseau de distribution.
Augmentation de la puissance de la centrale de Quaqaq, construction d'un nouvel abri à matières dangereuses et remplacement du parc à carburant	43,4	52,1	47,9	-	47,9	2025	1,0	-	1,0	47,8	-	47,8	Augmenter la puissance de la centrale de Quaqaq afin de respecter le critère de puissance garantie et construire un nouvel abri à matières dangereuses et un parc à carburant afin de répondre aux exigences réglementaires en vigueur.  Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu.  Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.
Entente d'enfouissement avec la ville de Montréal	89,5	89,5	63,7	-	63,7	2028	7,4	-	7,4	29,4	-	29,4	Entente avec la Ville de Montréal visant à enfouir un maximum de 4,5 km de lignes par année jusqu'à un maximum de 10 M\$ indexé annuellement.  Diminution de 3,5 M\$ du budget total prévu, car les investissements ont été plus bas que prévu et le budget annuel ne peut être reporté aux années subséquentes.
Réhabilitation des digues de la centrale Menihék	63,9	63,9	58,0	-	58,0	2027	9,3	-	9,3	36,8	-	36,8	Réhabiliter les 3 digues de la centrale Menihék afin d'assurer la pérennité des installations.  Diminution du budget total prévu de 5,9 M\$, car il était prévu que les employés de l'entrepreneur se logent dans leur campement, mais ils ont finalement logé dans le campement d'Hydro-Québec bâti à Menihék ce qui a permis d'économiser.  Le retard dans la construction du campement d'Hydro-Québec a causé le report d'une mise en service d'une digue à 2027.
Construction de la nouvelle centrale et du nouveau poste de Puvimituq - plan de conversion phase 1	88,0	115,0	131,8	(31,0)	100,8	2027	39,7	(3,2)	36,5	102,9	(31,3)	71,6	Construire une nouvelle centrale thermique et un nouveau poste à Puvimituq afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique de la communauté.  Suite à l'ouverture de l'appel d'offres du Lot #2, il y a une augmentation des coûts de travaux (10,1 M\$).  Report de la mise en service à janvier 2027 dû à un retard dans les travaux entrepreneur du lot #1 ce qui retarde le début du lot #2.

Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2025

Projets initiés après l'adoption du projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réal 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée HQ	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Augmentation de la puissance et intégration des énergies renouvelables de la centrale de Kuujuarapik	41,9	52,2	49,1	(3,6)	45,5	2025	3,5	(1,2)	2,4	48,4	(3,6)	44,8	Augmenter la puissance de la centrale de Kuujuarapik afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique de la communauté.  Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu.  Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.
Remplacement des aérorefroidisseurs de la centrale thermique de Cap-aux-Meules	33,2	33,2	En analyse	-	-	2028	0,8	-	0,8	5,7	-	5,7	Le projet initial visait à remplacer les aérorefroidisseurs de la centrale thermique de Cap-aux-Meules en raison de la dégradation affectant leur capacité de refroidissement et leur structure.  La stratégie de réalisation est actuellement en réévaluation. Le projet sera modifié afin de réhabiliter les aérorefroidisseurs plutôt que de les remplacer. Une recommandation révisée sera produite en accord avec les pouvoirs de décision d'Hydro-Québec.
Construction de la nouvelle centrale d'Inukjuak	44,2	60,0	65,5	(19,8)	45,7	2025	6,5	(0,7)	5,7	64,5	(21,4)	43,2	Construire une nouvelle centrale thermique à Inukjuak afin d'assurer la fiabilité de l'alimentation électrique de la communauté.  Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu.  Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.
Raccordement du poste de Montréal-Nord	36,5	36,5	42,6	-	42,6	2029	10,8	-	10,8	27,5	-	27,5	Raccordement du poste de Montréal-Nord.  Le remplacement d'un plus grand nombre d'équipements que prévu a entraîné une hausse des coûts (6,1 M\$). Certains travaux ont dû être effectués exclusivement par des firmes externes, dont les coûts de réalisation sont supérieurs à ceux initialement planifiés. S'ajoute également une augmentation attribuable à l'inflation touchant les matériaux, la main-d'œuvre ainsi qu'aux travaux d'ingénierie supplémentaires requis.

Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2025

Projets initiés après l'adoption du projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réal 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée HQ	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Construction de la nouvelle centrale hybride de Tasiujaq	55,3	79,4	77,9	(0,3)	77,5	2026	8,7	-	8,7	72,4	(0,4)	72,0	<p>Construire une nouvelle centrale hybride combinant l'énergie thermique et le solaire.</p> <p>La mise en service de la centrale a débuté en 2024 (62,3 M\$) pour se compléter en 2025 et 2026 par des travaux post-mise en service.</p> <p>Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.</p>
Remplacement des systèmes de conduite des réseaux de transport et de distribution d'électricité	211,6	211,6	175,7	-	175,7	2028	27,9	-	27,9	54,6	-	54,6	<p>Modernisation du système de conduite du réseau distribution par une refonte technologique du système actuel CED afin de remédier à l'obsolescence du logiciel.</p> <p>Le report de la mise en service finale 2028 est dû à un ajustement de la stratégie de livraison. L'objectif est de concentrer les efforts de la première livraison sur les travaux qui doivent être livrés en même temps que ceux du système de conduite du réseau de transport. Et de livrer dans un deuxième temps les activités moins prioritaires en lien avec les infrastructures technologiques et certains développements. L'impact de ce report sur les coûts de projet est marginal et cette stratégie permet d'atténuer les risques de déploiement.</p>
<b>Sous-total</b>	<b>3 908,2</b>	<b>4 017,7</b>	<b>4 002,8</b>	<b>(175,6)</b>	<b>3 827,2</b>		<b>276,8</b>	<b>(20,8)</b>	<b>255,8</b>	<b>728,0</b>	<b>(90,2)</b>	<b>637,8</b>	

*Les totaux et sous-totaux sont calculés à partir des données non arrondies.*

## Renseignements fournis en vertu de l'article 75.1 pour l'année 2025

Projets autorisés - pré projet de loi no 34	Budget total					Fin des travaux	Réal 2025						Descriptions et Commentaires
	Valeur autorisée Régie	Nouvelle valeur autorisée HQ	Budget prévu	Subv. accordées	Budget net des subv.		Annuel			Cumulatif			
							Annuel excluant subv.	Subv.	Net des subv.	Cumulatif excluant subv.	Subv.	Net des subv.	
Transfert des charges du poste de Port-Daniel D-2012-150	18,0	18,0	17,5	-	17,5	2026	1,5	-	1,5	13,1	-	13,1	Transférer des charges du poste de Port-Daniel vers les postes de Micmac et de Paspébiac. Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.
Réfection des vannes de l'évacuateur de crues principal de la centrale des Menihék D-2017-068	14,9	28,6	32,5	-	32,5	2026	3,1	-	3,1	24,8	-	24,8	Procéder à la réfection des quatre vannes de l'évacuateur de crues principal de la centrale des Menihék afin de rétablir la capacité d'évacuation de l'équipement. La hausse des coûts (3,9 M\$) est causée par le retard de travaux et la capacité de réalisation de l'entrepreneur.
Raccordement du poste De Lorimier D-2014-050	27,9	39,5	39,5	-	39,5	2027	3,4	-	3,4	26,8	-	26,8	Raccordement du poste de Lorimier - voir section 2.2.1.
Raccordement du poste de Baie-Saint-Paul D-2014-107	22,5	22,5	25,4	-	25,4	2025	1,3	-	1,3	25,1	-	25,1	Raccordement du poste de Baie-Saint-Paul - voir section 2.2.1. Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu. Les investissements cumulatifs incluent un écart de 0,1 M\$ causé par l'arrondi.
Raccordement du poste de Saint-Patrick D-2015-051	20,8	26,8	26,9	-	26,9	2028	0,1	-	0,1	22,9	-	22,9	Raccordement du poste de St-Patrick - voir section 2.2.1.
Raccordement du poste Fleury D-2013-205	36,5	36,5	36,5	-	36,5	2029	2,0	-	2,0	23,9	-	23,9	Raccordement du poste Fleury - voir section 2.2.1. La mise à niveau de l'ingénierie force le report de certains travaux en 2028 et 2029.
Raccordement du poste Saint-Jean D-2016-013	24,6	31,4	31,7	-	31,7	2025	3,2	-	3,2	31,2	-	31,2	Raccordement du poste Saint-Jean - voir section 2.2.1. La hausse est liée à l'augmentation des coûts de reconstruction de massifs attribuable à la complexité du milieu et à l'inflation ainsi qu'au remplacement de plusieurs portées de câbles dus à des restrictions imprévues sur le terrain. Une recommandation révisée a été produite en conséquence en 2025. Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu.
Raccordement du poste de l'Achigan D-2018-115	31,3	31,3	26,5	-	26,5	2025	1,2	-	1,2	26,5	-	26,5	Raccordement du poste de l'Achigan - voir section 2.2.1. Le Distributeur a complété sa mise en service. Des travaux résiduels à venir pourraient faire légèrement varier le budget total prévu.
<b>Sous-total</b>	<b>196,4</b>	<b>234,5</b>	<b>236,4</b>	<b>-</b>	<b>236,4</b>		<b>15,9</b>	<b>-</b>	<b>15,9</b>	<b>194,2</b>	<b>-</b>	<b>194,2</b>	
<b>Total</b>	<b>4 104,6</b>	<b>4 252,3</b>	<b>4 239,3</b>	<b>(175,6)</b>	<b>4 063,6</b>		<b>292,7</b>	<b>(20,8)</b>	<b>271,7</b>	<b>922,1</b>	<b>(90,2)</b>	<b>832,0</b>	

Les totaux et sous-totaux sont calculés à partir des données non arrondies.

## 2.1. Projets initiés après l'adoption du projet de loi n° 34

1 En 2025, le Distributeur a lancé six nouveaux projets majeurs. En l'absence d'un seuil  
2 déterminé par la Régie en conformité avec l'article 75.1 de la LRÉ, le Distributeur présente les  
3 projets dont le coût excède 25 M\$, conformément aux nouvelles informations requises en vertu  
4 du paragraphe 10 de l'Annexe II.

### 2.1.1. Conversion du réseau de transport à 34,5 kV des Îles-de-la-Madeleine

5 Le projet de conversion du réseau de transport des Îles-de-la-Madeleine, évalué à 295,0 M\$,  
6 vise à remplacer l'infrastructure aérienne de 69 kV en fin de vie par un réseau de 34,5 kV en  
7 enfouissement allégé. Il comprend l'ajout d'une section 69–34,5 kV au poste de la centrale de  
8 Cap-aux-Meules, la construction d'une ligne souterraine à deux circuits ainsi que l'installation  
9 de trois sous-postes de distribution à Havre-Aubert, Havre-aux-Maisons et Grosse-Île.

10 Ce projet est nécessaire en raison de la dégradation avancée des équipements actuels et  
11 permet de renforcer la résilience du réseau dans un contexte climatique exigeant. Il répond  
12 également aux besoins de croissance de la demande tout en réduisant l'impact visuel des  
13 infrastructures, un aspect apprécié par la communauté locale.

14 Sa réalisation améliorera la qualité du service de distribution d'électricité en diminuant la  
15 fréquence des interruptions, en augmentant la fiabilité du réseau et en offrant une performance  
16 accrue lors d'épisodes météorologiques extrêmes.

### Coûts cumulatifs associés au projet

17 En 2025, les dépenses cumulatives encourues pour le projet ont atteint 7 691 k\$, soit un  
18 montant inférieur de 466 k\$ par rapport au budget cumulatif. Le tableau 3 présente les  
19 dépenses encourues cumulatives de manière ventilée, ainsi que les écarts depuis le début du  
20 projet.

21 L'écart de 466 k\$ s'explique principalement par l'ajustement de la répartition annuelle des  
22 coûts à la suite de l'approbation du projet.

**Tableau 3**  
**Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$)**

	Coûts cumulatifs au 31 décembre 2025		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	6 236	5 556	680
Travaux de chantier	1 014	1 893	(879)
<b>Sous-total</b>	<b>7 250</b>	<b>7 449</b>	<b>(199)</b>
Frais d'emprunt à capitaliser	441	249	192
Contingence	-	459	(459)
<b>Total</b>	<b>7 691</b>	<b>8 157</b>	<b>(466)</b>

### Impacts sur les tarifs

1 Le tableau 4 présente l'impact du projet sur les revenus requis du Distributeur.

**Tableau 4**  
**Impact sur les revenus requis (M\$)**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de combustible	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement <sup>1</sup>	-	-	2,8	6,3	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6	6,6
Taxe sur les services publics <sup>2</sup>	-	-	-	1,4	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4
Coût des capitaux empruntés <sup>3</sup>	-	-	4,2	8,6	8,8	8,6	8,4	8,2	7,9	7,7
Coût des capitaux propres <sup>4</sup>	-	-	3,8	8,0	8,1	7,9	7,7	7,5	7,4	7,2
<b>Revenus requis</b>	-	-	<b>10,8</b>	<b>24,3</b>	<b>25,0</b>	<b>24,6</b>	<b>24,1</b>	<b>23,7</b>	<b>23,3</b>	<b>22,9</b>
Mises en service	-	-	266,0	29,0	0,0	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Durée de vie moyenne de 45 ans.

<sup>2</sup> Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

<sup>3</sup> Taux prospectif de la dette, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

<sup>4</sup> Taux de rendement sur les capitaux propres de 8,20%, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

#### 2.1.2. Infrastructure de Mesurage Avancé (IMA 2.0)

2 Le projet IMA 2.0 vise à assurer la pérennité et la fiabilité de l'infrastructure de mesurage  
3 avancé tout en garantissant la continuité des services aux clients. Il comprend le  
4 remplacement de la première génération de compteurs intelligents déployés entre 2013 et  
5 2017 ainsi que la modernisation d'une infrastructure de télécommunications désormais  
6 obsolète.

7 Le projet prévoit l'acquisition et le déploiement progressif, entre 2027 et 2033, de compteurs  
8 de nouvelle génération dotés de fonctionnalités avancées. Cette approche permettra de  
9 sécuriser l'approvisionnement, de maintenir la flexibilité contractuelle avec le fournisseur et  
10 d'éviter une augmentation des défaillances liées à la fin de production des modèles actuels en  
11 2025.

12 En modernisant le parc de compteurs, Hydro-Québec pourra éviter des interventions répétées,  
13 réduire les impacts opérationnels, et tirer parti des innovations technologiques à venir. Cette  
14 transition contribuera à améliorer la qualité du service offert, à mieux soutenir la gestion de la  
15 consommation énergétique et à renforcer la place du compteur intelligent au sein de  
16 l'écosystème numérique de l'entreprise.

17 Le Distributeur a pris acte de la demande de la Régie dans sa décision [D-2025-124](#)<sup>7</sup> dans le  
18 cadre de la demande du Transporteur et du Distributeur pour la révision tarifaire des années  
19 2026, 2027 et 2028 – Partie conjointe.

20 Par conséquent, le suivi sur l'état d'avancement du projet pilote et le nombre total de  
21 compteurs remplacés sera disponible lors du dépôt de l'édition 2026 des Renseignements  
22 fournis en vertu de l'article 75.1.

<sup>7</sup> Dossier R-4305-2025, décision [D-2025-124](#), paragraphe 355.

### Coûts cumulatifs associés au projet

- 1 En 2025, les dépenses cumulatives encourues pour le projet ont atteint 11 656 k\$, soit un  
 2 montant inférieur de 3 498 k\$ par rapport au budget cumulatif. Le tableau 5 présente les  
 3 dépenses encourues cumulatives de manière ventilée, ainsi que les écarts depuis le début du  
 4 projet.
- 5 L'écart de 3 498 k\$ résulte essentiellement d'une progression du projet plus lente qu'anticipé  
 6 pour les volets télécommunications et technologies de l'information.

**Tableau 5**  
**Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$)**

	Coûts cumulatifs au 31 décembre 2025		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Mesurage	5 747	5 924	(177)
Télécommunications	848	2 383	(1 534)
Technologies de l'information	4 867	6 591	(1 724)
<b>Sous-total</b>	<b>11 462</b>	<b>14 898</b>	<b>(3 435)</b>
Frais d'emprunt à capitaliser	194	257	(63)
<b>Total</b>	<b>11 656</b>	<b>15 154</b>	<b>(3 498)</b>

### Impacts sur les tarifs

- 7 Le tableau 6 présente l'impact du projet sur les revenus requis du Distributeur.

**Tableau 6**  
**Impact sur les revenus requis (M\$)**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Charges d'exploitation	1,6	13,4	15,9	18,3	19,8	20,9	21,1	21,2	12,5	12,8
Achats de combustible	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement <sup>1</sup>	0,8	8,9	26,0	45,8	69,0	93,1	129,3	130,3	124,9	126,1
Taxe sur les services publics <sup>2</sup>	-	0,1	1,5	2,9	4,5	6,0	7,6	8,2	8,1	7,4
Coût des capitaux empruntés <sup>3</sup>	0,3	4,2	11,9	20,2	29,1	37,7	44,0	45,8	43,7	39,8
Coût des capitaux propres <sup>4</sup>	0,3	3,9	11,1	18,7	26,9	34,9	40,7	42,4	40,5	36,9
<b>Revenus requis</b>	<b>3,0</b>	<b>30,5</b>	<b>66,4</b>	<b>105,8</b>	<b>149,2</b>	<b>192,7</b>	<b>242,6</b>	<b>247,9</b>	<b>229,7</b>	<b>223,1</b>
Mises en service	23,6	261,5	273,6	334,3	356,8	366,8	247,4	112,7	-	-

<sup>1</sup> Durée de vie moyenne de 15 ans pour les nouveaux actifs et retraits d'actifs.

<sup>2</sup> Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie V14 de la Loi sur les impôts du Québec.

<sup>3</sup> Taux prospectif de la dette, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

<sup>4</sup> Taux de rendement sur les capitaux propres de 8,20%, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

### 2.1.3. Nouvelle ligne LIM 243

- 8 Le projet de nouvelle ligne LIM 243 vise à répondre à la forte croissance de la demande  
 9 électrique dans le secteur de Gatineau-Centre. Le poste Touraine, situé au cœur de cette zone  
 10 en plein essor, ne dispose plus de la capacité nécessaire pour soutenir l'augmentation rapide  
 11 de la charge, notamment en raison de la relance du projet Le Versant, qui comprend l'ajout de  
 12 plusieurs complexes résidentiels. Les infrastructures actuelles ne pourraient plus supporter la  
 13 montée en charge après 2027.

- 1 Ce projet s'inscrit dans l'évolution planifiée du sous-réseau Vignan et est cohérent avec l'ajout  
 2 d'un transformateur et le réaménagement de lignes. La nouvelle ligne permettra de répondre  
 3 durablement aux besoins de croissance tout en renforçant la qualité du service offert.
- 4 La construction d'un nouveau corridor d'énergie augmentera la résilience du réseau local,  
 5 réduira les risques liés à la surcharge des installations existantes et assurera une alimentation  
 6 fiable pour soutenir le développement continu du secteur.

**Coûts cumulatifs associés au projet**

- 7 En 2025, les dépenses cumulatives encourues pour le projet ont atteint 8 k\$, soit un montant  
 8 inférieur de 755 k\$ par rapport au budget cumulatif. Le tableau 7 présente les dépenses  
 9 encourues cumulatives de manière ventilée, ainsi que les écarts depuis le début du projet.
- 10 L'écart de 755 k\$ s'explique principalement par un retard dans l'ingénierie dû aux enjeux de  
 11 capacité de main-d'œuvre.

**Tableau 7**  
**Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$)**

	Coûts cumulatifs au 31 décembre 2025		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	8	741	(733)
Travaux de chantier	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>8</b>	<b>741</b>	<b>(733)</b>
Frais d'emprunt à capitaliser	-	22	(22)
Contingence	-	-	-
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>763</b>	<b>(755)</b>

**Impacts sur les tarifs**

- 12 Le tableau 8 présente l'impact du projet sur les revenus requis du Distributeur.

**Tableau 8**  
**Impact sur les revenus requis (M\$)**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Charges d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de combustible	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement <sup>1</sup>	-	-	-	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Taxe sur les services publics <sup>2</sup>	-	-	-	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des capitaux empruntés <sup>3</sup>	-	-	0,1	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
Coût des capitaux propres <sup>4</sup>	-	-	0,1	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
<b>Revenus requis</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,4</b>	<b>2,4</b>	<b>2,3</b>	<b>2,3</b>	<b>2,2</b>	<b>2,2</b>
Mises en service	-	-	26,9	-	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Durée de vie moyenne de 37 ans.

<sup>2</sup> Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

<sup>3</sup> Taux prospectif de la dette, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

<sup>4</sup> Taux de rendement sur les capitaux propres de 8,20%, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

#### 2.1.4. Raccordement du parc éolien privé de Grosse-Île (PEDGI) et ajout d'un système de stockage par batterie

1 Le projet vise à construire les infrastructures nécessaires pour intégrer l'énergie produite par  
 2 un parc éolien privé, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée  
 3 de 30 ans approuvé par la Régie de l'énergie. Afin de soutenir cette intégration, un système  
 4 de stockage d'énergie sera ajouté au poste de la centrale thermique. Ce système, essentiel  
 5 pour stabiliser le réseau, permettra de réguler les variations de production éolienne et  
 6 d'optimiser l'utilisation de la ressource renouvelable.

7 L'intégration d'un système de stockage d'énergie fonctionnant en mode « grid forming »  
 8 constitue la solution la mieux adaptée pour assurer la stabilité et la fiabilité du réseau local.

9 En plus de contribuer à l'amélioration de la qualité du service d'électricité, ce projet permettra  
 10 de diminuer le recours aux combustibles fossiles pour la production locale.

#### Coûts cumulatifs associés au projet

11 En 2025, les dépenses cumulatives encourues pour le projet ont atteint 3 406 k\$, soit un  
 12 montant supérieur de 436 k\$ par rapport au budget cumulatif. Le tableau 9 présente les  
 13 dépenses encourues cumulatives de manière ventilée, ainsi que les écarts depuis le début du  
 14 projet.

15 L'écart de 436 k\$ s'explique principalement par l'ajustement de la répartition annuelle des  
 16 coûts à la suite de l'approbation du projet.

**Tableau 9**  
**Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$)**

	Coûts cumulatifs au 31 décembre 2025		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	3 378	4 240	(862)
Travaux de chantier	7 395	6 337	1 058
<b>Sous-total</b>	<b>10 773</b>	<b>10 577</b>	<b>196</b>
Frais d'emprunt à capitaliser	338	542	(204)
Contingence	-	313	(313)
<b>Total</b>	<b>11 111</b>	<b>11 432</b>	<b>(321)</b>
Subvention	(7 705)	(8 462)	757
<b>Total net de la subvention</b>	<b>3 406</b>	<b>2 970</b>	<b>436</b>

#### Impacts sur les tarifs

17 Le tableau 10 présente l'impact du projet sur les revenus requis du Distributeur.

**Tableau 10**  
**Impact sur les revenus requis (M\$)**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Charges d'exploitation	-	0,1	0,1	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)	(0,3)
Achats de combustible	-	-	(2,1)	(10,4)	(13,1)	(14,3)	(14,6)	(15,0)	(15,3)	(15,7)
Achats d'électricité	-	-	2,0	8,2	8,2	8,2	8,3	8,3	8,4	8,4
Amortissement <sup>1</sup>	-	0,2	0,5	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Taxe sur les services publics <sup>2</sup>	-	0,0	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des capitaux empruntés <sup>3</sup>	-	0,2	0,5	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Coût des capitaux propres <sup>4</sup>	-	0,2	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7
<b>Revenus requis</b>	<b>-</b>	<b>0,6</b>	<b>1,6</b>	<b>0,2</b>	<b>(2,3)</b>	<b>(3,6)</b>	<b>(3,9)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>(4,7)</b>	<b>(5,1)</b>
Mises en service	-	15,8	11,7	2,4	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Durée de vie moyenne de 30 ans.

<sup>2</sup> Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

<sup>3</sup> Taux prospectif de la dette, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

<sup>4</sup> Taux de rendement sur les capitaux propres de 8,20%, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

### **2.1.5. Raccordement de la nouvelle centrale à la biomasse forestière d'un promoteur privé à Obedjiwan**

1 Le projet consiste à raccorder une nouvelle centrale à biomasse forestière au réseau  
 2 autonome d'Obedjiwan, avec pour objectif d'améliorer la qualité du service offert à la clientèle  
 3 tout en réduisant la dépendance au combustible fossile. En favorisant l'intégration maximale  
 4 de l'énergie produite par cette centrale, le projet contribue à répondre à la croissance de la  
 5 demande locale et à renforcer la fiabilité de l'alimentation électrique.

6 Cette initiative, réalisée en collaboration étroite avec la communauté, permettra d'augmenter  
 7 la puissance disponible sur le réseau, de réduire les interruptions de service et de diminuer les  
 8 émissions de gaz à effet de serre. En plus de ses bénéfices énergétiques, le projet générera  
 9 des retombées positives pour la communauté, notamment par la création d'emplois et par la  
 10 valorisation locale des résidus forestiers issus de la scierie.

#### **Coûts cumulatifs associés au projet**

11 En 2025, les dépenses cumulatives encourues pour le projet ont atteint 6 579 k\$, soit un  
 12 montant inférieur de 9 264 k\$ par rapport au budget cumulatif. Le tableau 11 présente les  
 13 dépenses encourues cumulatives de manière ventilée, ainsi que les écarts depuis le début du  
 14 projet.

15 L'écart de 9 264 k\$ s'explique principalement par l'ajustement de la répartition annuelle des  
 16 coûts à la suite de l'approbation du projet et par des achats de transformateurs et  
 17 d'équipements prévus en 2025 qui seront livrés en 2026.

**Tableau 11**  
**Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$)**

	Coûts cumulatifs au 31 décembre 2025		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	3 849	4 019	(170)
Travaux de chantier	7 258	16 552	(9 294)
<b>Sous-total</b>	<b>11 107</b>	<b>20 571</b>	<b>(9 464)</b>
Frais d'emprunt à capitaliser	296	766	(470)
Contingence	-	4 792	(4 792)
<b>Total</b>	<b>11 403</b>	<b>26 129</b>	<b>(14 726)</b>
Subvention	(4 824)	(10 286)	5 462
<b>Total net de la subvention</b>	<b>6 579</b>	<b>15 843</b>	<b>(9 264)</b>

### Impacts sur les tarifs

- 1 Le tableau 12 présente l'impact du projet sur les revenus requis du Distributeur.

**Tableau 12**  
**Impact sur les revenus requis (M\$)**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Charges d'exploitation	-	0,1	(0,6)	(0,7)	(0,8)	(0,7)	(1,1)	(1,4)	(0,4)	(1,1)
Achats de combustible	-	(5,2)	(6,2)	(7,2)	(7,8)	(8,1)	(8,4)	(8,6)	(8,9)	(9,3)
Achats d'électricité	-	5,8	6,6	7,1	7,2	7,3	7,5	7,6	7,6	7,8
Amortissement <sup>1</sup>	-	0,7	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4
Taxe sur les services publics <sup>2</sup>	-	0,0	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Coût des capitaux empruntés <sup>3</sup>	-	0,7	2,0	2,1	2,1	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7
Coût des capitaux propres <sup>4</sup>	-	0,7	1,8	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7	1,6	1,6
<b>Revenus requis</b>	<b>-</b>	<b>2,7</b>	<b>6,0</b>	<b>6,1</b>	<b>5,4</b>	<b>5,2</b>	<b>4,4</b>	<b>3,8</b>	<b>4,5</b>	<b>3,4</b>
Mises en service	-	59,1	13,6	0,5	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Durée de vie moyenne de 30 ans.

<sup>2</sup> Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

<sup>3</sup> Taux prospectif de la dette, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

<sup>4</sup> Taux de rendement sur les capitaux propres de 8,20%, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

### 2.1.6. Raccordement du village de Clova au réseau de distribution

- 2 Le projet vise à connecter le village de Clova au réseau de distribution d'Hydro-Québec afin  
 3 de remplacer la centrale thermique actuelle, dont la pérennité, la capacité de production et la  
 4 conformité aux normes ne peuvent être assurées à long terme. À la suite d'analyses conjointes  
 5 menées en 2023, les équipes des réseaux autonomes et de la distribution ont recommandé le  
 6 raccordement comme solution durable et optimale. Ce projet s'inscrit dans la volonté  
 7 d'accélérer la décarbonation du Québec.
- 8 En intégrant Clova au réseau principal, il sera possible de reprendre la charge actuelle et  
 9 d'accommoder sa croissance future, tout en éliminant progressivement la production  
 10 thermique locale. À la fin de la période de relève, Clova ne sera plus un réseau autonome, ce  
 11 qui permettra d'atteindre une décarbonation complète de son approvisionnement électrique.

**Coûts cumulatifs associés au projet**

- 1 En 2025, les dépenses cumulatives encourues pour le projet ont atteint 260 k\$, soit un montant
- 2 inférieur de 320 k\$ par rapport au budget cumulatif. Le tableau 13 présente les dépenses
- 3 encourues cumulatives de manière ventilée, ainsi que les écarts depuis le début du projet.
- 4 L'écart de 320 k\$ s'explique principalement par l'ajustement de la répartition annuelle des
- 5 coûts à la suite de l'approbation du projet.

**Tableau 13**  
**Dépenses cumulatives encourues au 31 décembre 2025 (k\$)**

	Coûts cumulatifs au 31 décembre 2025		
	Réel	Budget initial	Écart (réel/budget)
Ingénierie	246	1 327	(1 081)
Travaux de chantier	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>246</b>	<b>1 327</b>	<b>(1 081)</b>
Frais d'emprunt à capitaliser	14	63	(49)
Contingence	-	252	(252)
<b>Total</b>	<b>260</b>	<b>1 642</b>	<b>(1 382)</b>
Subvention	-	(1 062)	1 062
<b>Total net de la subvention</b>	<b>260</b>	<b>580</b>	<b>(320)</b>

**Impacts sur les tarifs**

- 6 Le tableau 14 présente l'impact du projet sur les revenus requis du Distributeur.

**Tableau 14**  
**Impact sur les revenus requis (M\$)**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
Charges d'exploitation	-	0,0	0,0	(0,1)	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	(0,0)
Achats de combustible	-	-	-	-	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,5)	(0,6)	(0,6)
Amortissement <sup>1</sup>	-	0,0	0,1	0,1	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Taxe sur les services publics <sup>2</sup>	-	-	0,0	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Coût des capitaux empruntés <sup>3</sup>	-	0,0	0,1	0,2	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9
Coût des capitaux propres <sup>4</sup>	-	0,0	0,1	0,2	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8
<b>Revenus requis</b>	<b>-</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,4</b>	<b>2,8</b>	<b>2,7</b>	<b>2,7</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>2,1</b>
Mises en service	-	3,0	0,7	29,2	-	-	-	-	-	-

<sup>1</sup> Durée de vie moyenne de 37 ans.

<sup>2</sup> Taxe sur les services publics de 0,55 % imposée en vertu de la Partie VI.4 de la Loi sur les impôts du Québec.

<sup>3</sup> Taux prospectif de la dette, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

<sup>4</sup> Taux de rendement sur les capitaux propres de 8,20%, selon la décision D-2025-124 pour la demande R-4305-2025.

**2.2. Projets autorisés – pré projet de loi n° 34**

- 7 En 2025, le Distributeur a poursuivi la réalisation des projets majeurs autorisés par la Régie
- 8 avant l'adoption du projet de loi n° 34.

### ***2.2.1. Travaux de raccordement du réseau de distribution aux postes satellites du Transporteur***

1 Il s'agit de travaux requis afin de répondre à la croissance de la charge locale, d'assurer la  
2 pérennité des équipements du Transporteur et pour le maintien des actifs du Distributeur. Ils  
3 consistent principalement à préparer les composantes du réseau de distribution pour supporter  
4 une tension de 25 kV, à convertir et raccorder de nouveaux postes et à effectuer les transferts  
5 de charges, en plus de réaliser les travaux connexes.

### ***2.2.2. Projets complétés***

6 Le Distributeur présente son dernier suivi pour sept projets : Raccordement de la communauté  
7 autochtone de Kitcisakik, Augmentation de la puissance de la centrale de Quaqaq,  
8 construction d'un nouvel abri à matières dangereuses et remplacement du parc à carburant,  
9 Augmentation de la puissance et intégration des énergies renouvelables de la centrale de  
10 Kuujjuarapik, Construction de la nouvelle centrale d'Inukjuak, Raccordement du poste de  
11 Baie-Saint-Paul, Raccordement du poste Saint-Jean, Raccordement du poste de l'Achigan.  
12 Ces projets ont tous été mis en service en 2025. Des travaux résiduels à venir pourraient faire  
13 légèrement varier le budget total prévu.